



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GASSIN DU 07 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de novembre, à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués le 9 octobre 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de réunion, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Présidente du CCAS.

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

Présents : Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, Eliane CARBONEL, Elisabeth DIGNAC, Gisèle GIBELIN, Anne-Marie MARCELLINO, Florian MARQUES, Stéphane PEYNE.

Absente ayant donné pouvoir : Virginie BONNANT à Anne-Marie WANIART.

Conformément à l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Nathalie FILIGHEDDU a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2025
2. Décision modification n°1
3. Décisions prises par délégations
4. Dossiers en cours
5. Affaires diverses

9h30 : le quorum étant atteint, ouverture de la séance.

1 - Le procès-verbal de la précédente séance du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - Décision modification n°1

Madame WANIART, Présidente, expose au conseil d'administration que le Budget primitif a été adopté par délibération n° 02/2025 en date du 31 mars 2025.

Elle précise que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Ces décisions prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Madame la Présidente informe qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la reprise du résultat de fonctionnement reporté à la ligne R002.

Elle propose pour cette présente décision modificative au budget de l'exercice 2025, d'opérer les ajustements de crédits comme suit :

Section fonctionnement :

Recettes

Le montant de la reprise du résultat de fonctionnement reporté est de 31 170,21 €, et non 31 124,21 €, soit un écart de + 46,00 €.

Dépenses :

Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, il est proposé d'ajuster les crédits ouverts au chapitre 65, sur l'article 65133 « secours d'urgence », soit + 46,00 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre, comme suit :

Articles	Libelles	Dépenses	Recettes
Recettes - Résultat reporté – R002			
R002	Résultat reporté		+ 46,00
Dépenses – chapitre 65 autres charges de gestion			
Article 65133	Secours d'urgence	+ 46,00	
TOTAL		46,00	46,00

La présente décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes à 46,00 € en section de fonctionnement.

Les membres du Conseil d'Administration, ouï l'exposé de leur rapporteur, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, adopte la décision modificative n°01.

3 – Décisions prises par délégations

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par délégations depuis le dernier conseil d'administration, dans le cadre de l'attribution de secours d'urgence ou d'aides présentant un caractère urgent, à savoir :

1. Un bon alimentaire de 100 € a été attribué le 26 mai 2025 à une personne seule, présentant des difficultés financières.
2. Une prise en charge du solde des frais d'obsèques pour un montant de 1257, 62 € pour une personne indigente, décédée sur la commune.

4 – Dossiers en cours : marché des colis de Noël

Madame la Vice- Présidente informe :

Le 02 juillet dernier, le groupe de travail « colis de Noël » s'est réuni pour choisir le prestataire ; 5 offres ont été réceptionnés en lien avec ce marché.

L'entreprise retenue est **Valette Foie Gras** ; le colis sera composé de :

- Sacoche isotherme décor "On casse la croûte !" (GM 35*25*17)
- Bouteille de Champagne Brut BLIN Tradition de 37.5 cl
- "Tartivores" Tomate Olives et Mozzarella, bocal 100 g
- Bloc de foie gras de canard Origine France, bocal 80 g
- Chutney de figues au Ratafia, bocal 50 g
- « La Festive » Terrine de Canard aux Epices de Noël, bocal 90 g
- Soupe de poisson , bocal de 490 g **Soupe locale fabriquée dans le département du VAR**
- Morceaux choisis de volaille aux morilles et au muscat de Beaumes de Venise, bocal 600 g
- Purée de butternut aux noisettes, bocal 180 g
- Caviar d'Aubergine, bocal 180 g
- P'tits quatre-quarts Griottes Amarena, sachet 70 g - Fabrication Artisanale
- Truffes royales fantaisie aux brisures de crêpes dentelles, chocolatier depuis 1934, ballotin 100 g
- 6 Papillotes de chocolat parsemées dans le colis, 7 g l'une
- Carte de vœux personnalisée offerte

Pour un prix TTC de 40 € conformément au marché.

Le colis sera remis, comme chaque année, lors de l'après-midi festif du CCAS qui aura lieu le 03 décembre 2025.

Interrogation sur le choix entre le colis et le repas de Noël à relancer en 2025 peut-être.

5 – Affaires diverses

- ✓ Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

Une demande de bon alimentaire, émanant de Madame Sandrine PRADO, travailleur social de l'UTS du Golfe de Saint-Tropez en faveur d'une personne seule, a été transmise au CCAS en date du 31 octobre 2025, et un complément d'information a été enregistré le 6 novembre 2025.

Aussi, et au vu de la situation de cette personne, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de délivrer un bon alimentaire de 200€ afin de régler ses achats de première nécessité (hygiène et alimentaire) le temps que ses droits soient mis en place.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité, émettent un avis favorable à la délivrance d'un bon alimentaire de 200 € au profit de cette personne, et autorisent Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce bon.**

- ✓ Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

La date du mercredi 3 décembre a été bloquée pour l'après-midi festif. Les invitations vont être envoyées aux personnes conviées autour du 13 novembre.

Lors de cet évènement, le colis de Noël sera remis ;

Les invités seront donc conviés pour 14h à la Salle Espéridou, puis début du spectacle à 14h30 et enfin goûter à 16h et remise des colis de Noël.

A cette occasion, la directrice de l'école maternelle ainsi que l'enseignante de moyenne section souhaitent exposer leur projet intergénérationnel aux personnes présentes.

Florian MARQUES indique qu'il peut amener / ramener des personnes chez elles si besoin.

Se sont portés bénévoles pour cet après-midi ; Séverine VILLETTE, Eliane CARBONEL, Elisabeth DIGNAC, Gisèle GIBELIN, Anne-Marie MARCELLINO et Florian MARQUES, avec une mise en place de la salle le matin.

- ✓ Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, informe :

Une réunion concernant l'évaluation du dispositif d'intervenants sociaux en commissariat et Gendarmerie (ISCG) s'est tenue le 6 novembre 2025. Elle fait apparaître 170 dossiers traités par la compagnie de Gassin-St Tropez dont 139 concernent des femmes souvent avec enfants. La question de la mise à l'abri est problématique car seul le Camping de l'Argentière à Cogolin peut proposer 3 hébergements. Voici les éléments du compte-rendu :

COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF D'INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET EN GENDARMERIE

Dispositif basé sur la compagnie de Gassin - Saint-Tropez

L'intervenante sociale employée par le CIDFF 83, Madame Noémie Vioulac est restée en poste entre le 13 novembre 2023 et le 06 février 2025. L'entretien s'est déroulé avec la nouvelle intervenante, Anne Ladeux, qui a pris son poste le 22 avril 2025.

En 2024 il y a eu 156 saisines, dont 137 saisines internes de la gendarmerie et 19 saisines externes.

L'évaluation sur site a été proposée et réalisée en 4 temps :

- un entretien collégial,
- un entretien bilatéral avec l'employeur,
- un entretien bilatéral avec les référents de gendarmerie,
- un entretien individuel avec l'intervenante sociale.

Les entretiens ont eu lieu à la gendarmerie de Gassin le 3 juillet 2025 par :

- Hélène ADELAÏDE, cheffe de section de prévention de la délinquance au Cabinet du préfet,
- Chantal MOLINES, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE).

Les échanges se sont déroulés avec :

- Le capitaine Bruno RUIZ, commandant en second de la compagnie de Gassin,
- Le major Palombo, brigade de Saint-Tropez,
- Laïs DURAND, directrice de l'association CIDFF83,
- Anne Ladeux, nouvelle ISCG pour l'association CIDFF83.

Observations générales durant l'entretien

La nouvelle intervenante sociale, Anne Ladeux, souhaitait vivement obtenir ce poste. Elle avait déjà envisagé de postuler en 2023, mais le contexte n'était alors pas favorable. Elle a d'ailleurs fait les démarches nécessaires pour obtenir le diplôme d'assistante sociale en VAE pour répondre aux critères d'éligibilité de ce poste.

Elle est très satisfaite de son poste et de son installation dans les brigades de permanence sur la compagnie. Une relation de confiance est déjà établie avec les gendarmes.

Madame Ladeux a bénéficié de la formation primo-arrivants du CIDFF.

Les permanences ont été conservées comme suit :

- Lundi : Grimaud
- Mardi : La Croix Valmer
- Mercredi : Sainte-Maxime
- Jeudi : Saint-Tropez
- Vendredi : Grimaud ou Sainte-Maxime

Les permanences ont été modifiées et aménagées en été afin d'alléger les temps de déplacement pendant les périodes de forte affluence touristique.

Le CIDFF verse désormais la prime Ségur aux intervenantes sociales, avec effet rétroactif depuis janvier 2025.

Points forts du dispositif

Les intervenantes de Gassin et Draguignan prennent leurs congés en alternance afin de ne pas laisser les gendarmes sans solutions lorsqu'ils reçoivent une situation qui relève de la compétence de l'ISCG.

Les gendarmes sont très satisfaits de l'arrivée de Madame Ladeux. Celle-ci a rapidement compris les missions et les attendus du poste, elle est efficace.

Le CIDFF s'est rapproché de l'hôpital de Gassin dans une optique partenariale pour une meilleure prise en charge des violences conjugales.

L'ISCG est souvent saisie pour des problématiques de harcèlement scolaire qui est un véritable problème notamment sur Saint-Tropez. L'intervenante parvient souvent à désamorcer une situation avant qu'elle ne s'envenime.

L'intervenante nous fait part de ses difficultés pour trouver des hébergements pour les cas de violences conjugales.

La solution temporaire proposée est un logement à titre gratuit au camping de l'Argentière. Ce partenariat est fait de gré à gré, en dehors de tout cadre conventionnel. Le propriétaire du camping tient à conserver de la souplesse dans sa mise à disposition.

Il serait utile de sensibiliser le 115 pour que les femmes des secteurs en tension d'hébergements soient prioritaires pour une mise à l'abri plus durable.

Conclusion

Les gendarmes sont très satisfaits de l'arrivée et du dynamisme de Madame Ladeux. L'intervenante est également ravie d'occuper ce poste sur lequel elle a rapidement pris sa place.

Le nombre de saisines est revenu au niveau de 2024 dès le premier mois de prise de poste.

Rappel sur les missions :

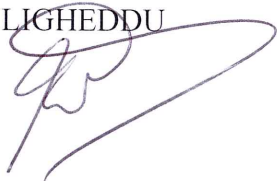
Les intervenantes et intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie occupent des fonctions nécessitant un accueil physique des publics vulnérables.

Les ISCG gèrent l'urgence de chaque situation, principalement, sur saisine des forces de l'ordre.

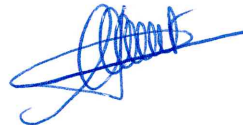
Afin de garantir la continuité de cette mission, toute sollicitation engendrant un déplacement et une participation à une réunion extérieure doit tenir compte de la nature première de cette mission et de ce fait, faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de la part de l'employeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 40.

La secrétaire,
Nathalie FILIGHEDDU



La Présidente,
Anne-Marie WANIART



Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 29 avril 2026.